



2010, un exercice marqué par un plan de soutien de l'économie française

Dans un contexte de sortie de crise, l'État a engagé en 2010 un ambitieux programme d'**investissements d'avenir de 35 milliards €**, ciblés autour de projets à fort potentiel pour la croissance.

Les tensions sur la situation financière de certains pays de la zone euro ont également nécessité une **intervention exceptionnelle des États membres**. La solidarité européenne s'est traduite par un plan d'aide au profit de la Grèce puis par la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF), qui est intervenu en faveur de l'Irlande.

La réforme de la fiscalité locale s'est traduite par la **suppression de la taxe professionnelle**, remplacée depuis le 1^{er} janvier 2010 par la contribution

économique territoriale (CET) - composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) - et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). Cette réforme vise à accroître la compétitivité des entreprises et à favoriser leurs investissements. L'État compense en 2010 les effets induits par cette réforme sur les ressources des collectivités locales.

Le **régime des retraites** par répartition a également fait l'objet d'une **nouvelle réforme** pour assurer sa pérennité.

Ces événements majeurs ont marqué les comptes 2010.

Baisse du résultat dans un contexte toujours marqué par la crise

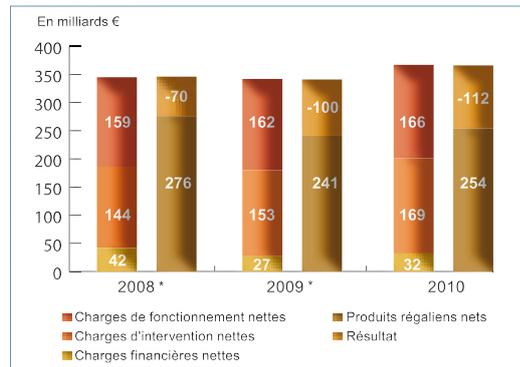
Le **résultat comptable** de l'exercice 2010 s'établit à **- 112 milliards €**. L'année 2010 marque donc une baisse du résultat patrimonial dans un contexte toujours marqué par la situation financière et économique.

Les produits régaliens nets augmentent de 13 milliards € en 2010, après une baisse de près de 35 milliards € en 2009. Cette évolution résulte de l'augmentation des produits de taxe sur la valeur ajoutée et d'impôt sur les sociétés, ainsi que de la réforme de la taxe professionnelle, suite à la création de la cotisation foncière des entreprises et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux. L'État s'est engagé, au titre de la réforme de la taxe professionnelle, à maintenir les ressources versées aux collectivités territoriales (32 milliards € en 2010).

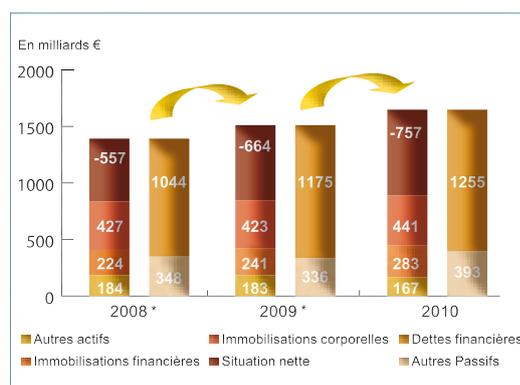
Par ailleurs, la stabilité des charges de fonctionnement nettes reflète la maîtrise des dépenses publiques en 2010.

Enfin, les charges financières nettes sont contenues dans un contexte de tensions sur les marchés de taux d'intérêts de la zone Euro.

La dette augmente de 79 milliards €.



Le **solde comptable** doit être analysé par rapport à la spécificité de l'État dont l'objectif est d'assurer des missions de service public. Le solde en comptabilité patrimoniale se distingue du solde budgétaire, qui est calculé sur la base de la comptabilité de caisse.



L'analyse de la **situation nette** permet de mesurer dans quelle proportion les actifs contrôlés par l'État couvrent ses engagements. Ce solde doit néanmoins être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est pas valorisée à l'actif et les régimes de retraite ne sont pas intégrés au passif.

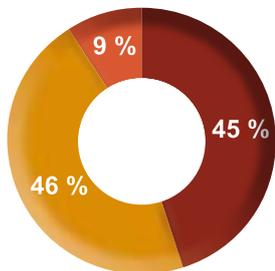
891 milliards €
Total des **actifs** de l'État

1 255 milliards €
La **dette financière** de l'État

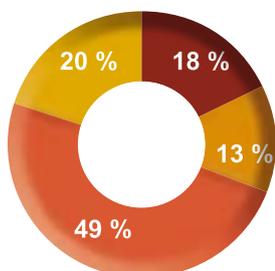
19 294 €
La **dette financière par habitant**

- 112 milliards €
Le **résultat patrimonial** de l'État

- 149 milliards €
Le **résultat budgétaire** de l'État



- Charges de fonctionnement nettes
- Charges d'intervention nettes
- Charges financières nettes



- Impôt sur le revenu
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur la valeur ajoutée
- Autres produits régaliens nets

(*) Les comptes 2008 et 2009 ont été retraités pour faciliter leur comparaison.

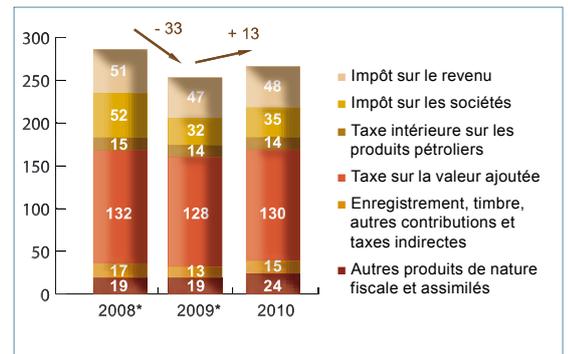
Résultat de l'activité : une progression maîtrisée des dépenses de l'État

Augmentation des produits fiscaux après deux années de forte baisse

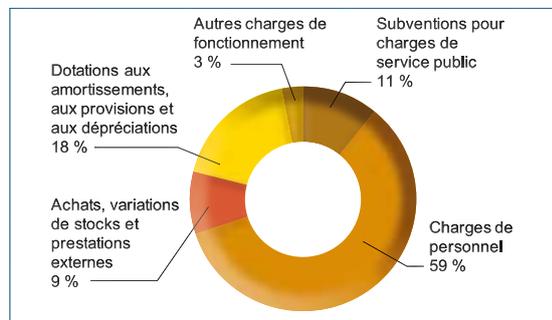
Les **produits fiscaux augmentent de 5 %** en 2010 (-12 % en 2009), grâce à la reprise de l'économie qui dynamise la consommation (hausse des recettes de taxe sur la valeur ajoutée) et à la diminution des remboursements aux entreprises (extinction de la mesure exceptionnelle prise en 2009 au titre du plan de relance de l'économie) qui contribue à augmenter le produit d'impôt sur les sociétés.

La réforme de la taxe professionnelle contribue à augmenter les autres produits de nature fiscale et assimilés de 7 milliards €.

Les produits fiscaux s'élèvent ainsi à **266 milliards €**, dont 18 milliards € reversés à l'Union européenne.



Des charges de fonctionnement maîtrisées



Les **charges de fonctionnement nettes s'élèvent à 166 milliards €**, dont 61 milliards € de produits de fonctionnement. Les charges de fonctionnement brutes (226 milliards € en 2010 contre 222 milliards € en 2009) comprennent :

- des dépenses nécessaires pour accomplir son activité en propre. **59 % de ces dépenses concernent les charges de personnel** (y compris charges de pension) ;
- des **subventions pour charges de service public** pour 24 milliards € à destination des opérateurs accomplissant une mission de service public.

Des actions de redistribution de l'État renforcées par la réforme de la taxe professionnelle

Les **activités de redistribution de l'État s'élèvent à 183 milliards €** en 2010 (contre 155 milliards € en 2009) et concernent principalement les transferts au titre :

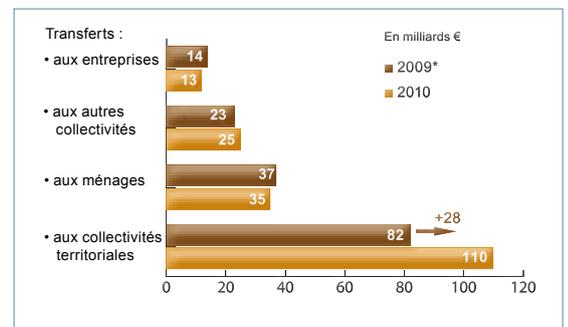
- des dépenses globales de fonctionnement des collectivités territoriales ;
- des aides accordées aux ménages (bourses scolaires, allocations logements, allocation adulte handicapé, indemnisation du chômage) ;
- des exonérations et autres dispositifs d'aides aux entreprises (ex-

onérations de cotisations sociales au titre des contrats d'apprentissage et des emplois Outre Mer).

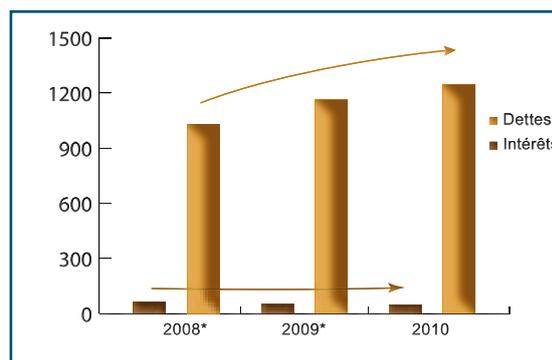
L'article 2 de la loi de finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle (TP), remplacée par :

- la contribution économique territoriale (CET),
- les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Ces dernières sont collectées auprès des entreprises et perçues par l'État, qui les reverse ensuite



aux collectivités territoriales. À titre de mesure transitoire, une compensation relais correspondant au montant de la taxe professionnelle qui leur reviendrait est versée par l'État aux collectivités territoriales. Cette compensation s'est élevée à 32 milliards € en 2010.



Des intérêts de la dette qui restent stables en dépit d'une hausse de l'endettement

Les **intérêts financiers** représentent **84 % des charges financières**. Stables depuis 2008 en raison du niveau des taux d'intérêts, ils représentent une charge annuelle correspondant à **3,2 % de la dette** en 2010.



Le patrimoine de l'État reflète les investissements d'avenir

Des immobilisations corporelles dont le périmètre a été élargi

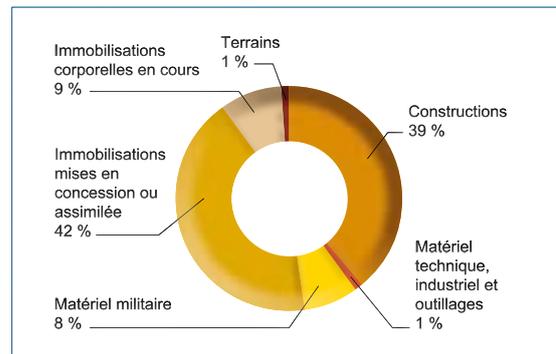
Les **immobilisations corporelles** représentent un élément majeur du patrimoine de l'État (50 %) et s'élèvent en valeur nette à **441 milliards €** en 2010 contre 423 milliards € en 2009.

Les actifs mis en concession représentent une valeur de 186 milliards €. Ils comprennent pour la première fois la plupart des installations hydrauliques mises en concession par l'État (44 milliards €) et le Stade de France (0,5 milliard €).

Le **patrimoine immobilier** de l'État (**56 milliards €**) comprend les

terrains et les constructions. Ces dernières se répartissent entre des biens propres à l'activité (11 %), principalement des établissements pénitentiaires, et des bâtiments administratifs (84 %).

Afin d'entretenir son patrimoine et d'améliorer la qualité du service public, l'État procède chaque année à des investissements. En 2010, l'effort d'investissement sur les immobilisations corporelles s'est élevé à environ **9 milliards €**.



Les concessions sont les contrats par lesquels l'État confie à une personne physique ou morale - généralement de droit privé - l'exécution d'un service public, à ses risques et périls, pour une durée déterminée et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers de services publics.

Les investissements d'avenir contribuent à augmenter les immobilisations financières

Les **immobilisations financières** sont constituées principalement des **participations** que l'État détient dans près de 900 organismes (institutions internationales, établissements publics, entreprises).

La valeur nette des participations de l'État et des créances rattachées s'élève à **262 milliards €** au 31 décembre 2010, en hausse de 38 milliards € par rapport à fin 2009.

La principale variation provient des **investissements d'avenir**, à hauteur de 28 milliards €. Destinés à accroître le potentiel de croissance de la France, ils se concentrent sur cinq secteurs stratégiques :

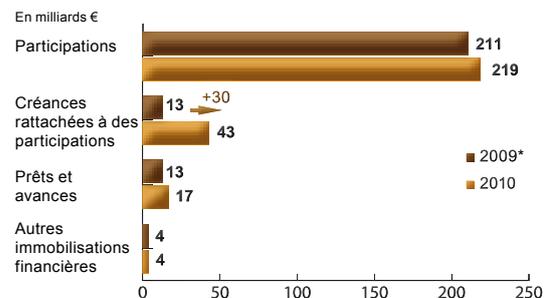
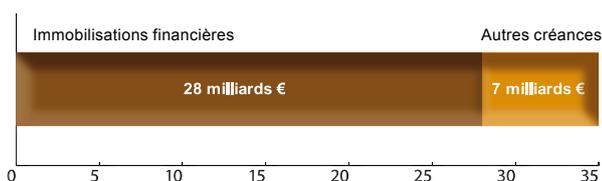
- l'enseignement supérieur et la formation ;
- la recherche ;
- les filières industrielles et les PME ;

- le développement durable ;
- le numérique.

Les autres mouvements significatifs de 2010 concernent :

- la hausse des **valeurs des entreprises** dans lesquelles l'État détient des participations (notamment EDF et la Société de Prise de Participation de l'État) pour 7 milliards € ;
- la hausse des **prêts et avances** dont 3,8 milliards € correspondent à des sommes versées à la Grèce dans le cadre de la solidarité européenne et de la mise en place de prêts bilatéraux coordonnés avec le Fonds monétaire international (FMI).

Impact des dépenses d'avenir sur l'actif en 2010



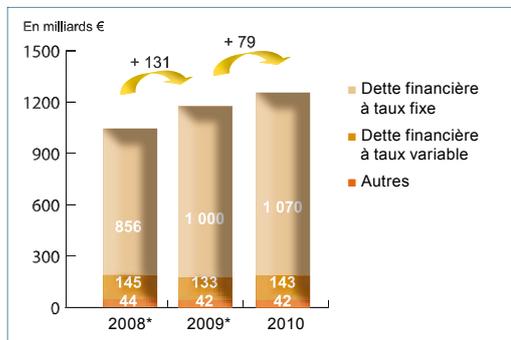
(* Les comptes 2008 et 2009 ont été retraités pour faciliter leur comparaison.

Des engagements assumés au service de l'action publique

Une hausse de l'endettement contenue

La **dette financière** de l'État s'élève à **1 255 milliards €** au 31 décembre 2010, en augmentation de 79 milliards € par rapport au 31 décembre 2009, à comparer avec une variation de + 131 milliards € en 2009.

L'effort de l'État pour mobiliser les finances publiques au profit de l'économie, a perduré au travers des **investissements d'avenir**, financés à hauteur de 22 milliards € par l'emprunt. Les sommes remboursées à l'État par les établissements bénéficiaires des opérations de soutien au secteur bancaire en 2009 sont venues compléter ce dispositif à hauteur de 13 milliards €.



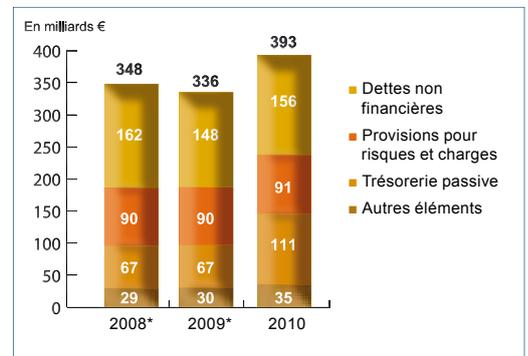
Une augmentation des autres passifs de l'État résultant des investissements d'avenir et de la réforme de la taxe professionnelle

Les **autres passifs, d'un montant de 393 milliards €**, concernent les provisions, les dettes non financières, la trésorerie passive et les charges à payer et sont composés :

- des engagements de l'État au titre de ses activités de redistribution envers les opérateurs des politiques de l'État (tels que le CNRS, l'ONF ou le CEA), les ménages, les entreprises, les organismes de Sécurité Sociale et les collectivités territoriales.
- des provisions pour risques pour les montants qu'il pourrait être amené à payer dans le cadre des litiges, principalement fiscaux ;
- de la dette constatée en contrepartie des actifs remis en concession ;
- de la trésorerie passive liée aux fonds déposés par les correspondants du Trésor, notamment dans le cadre des investissements d'avenir.

Leur **hausse de 57 milliards €** entre 2009 et 2010 est principalement liée :

- à la trésorerie passive qui augmente sous l'effet des investissements d'avenir (35 milliards €) ;
- aux acomptes de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (10 milliards €), suite à la réforme de la taxe professionnelle.



Les engagements hors-bilan : la recherche de la pérennité des régimes de retraite des fonctionnaires

La loi du 10 novembre 2010 portant sur la **réforme des retraites** poursuit deux objectifs majeurs : rétablir l'équilibre des régimes de retraite en 2018 pour préserver le régime par répartition et maintenir le niveau des pensions pour les retraites actuelles et futures.

Les principales mesures concernent :

- le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite dans la fonction publique au même titre que celui des salariés du secteur privé ;
- l'alignement du taux de cotisation salariale acquitté par les fonctionnaires sur celui du privé.

Ces engagements de retraite sont présentés dans les annexes des comptes de l'État dans les engagements hors bilan. Ils sont évalués à 1 200 milliards € en 2010. Le besoin de financement actualisé s'élève à 490 milliards € en 2010. Hors réforme des retraites, le besoin de financement actualisé s'élèverait à 598 milliards €.

Les autres engagements de l'État portent principalement sur les garanties octroyées dans le cadre d'accords bien définis.

Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Le **solde budgétaire** s'élève à **- 149 milliards €** au 31 décembre 2010 comparé à un résultat patrimonial de - 112 milliards €.

L'écart entre le solde budgétaire et le résultat comptable résulte notamment :

- des dépenses d'investissements d'avenir (25 milliards €) qui sont inscrites au bilan et non au compte de résultat ;
- des acomptes perçus au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (10 milliards €) ;
- des décaissements dans le cadre des prêts à la Grèce au titre de la stabilisation de la zone euro (4 milliards €).

La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La **comptabilité patrimoniale** est une comptabilité en droits constatés qui reflète la situation patrimoniale de l'État en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

À titre d'exemple, les acomptes d'impôts sur les sociétés ou de CVAE qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat patrimonial de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.

La comparabilité des comptes assurée sur trois ans

(*) Présentés sur 3 ans, les comptes de l'État sont comparables entre eux car ils intègrent les changements de méthodes et corrections d'erreurs intervenus lors du dernier exercice.